

L'an deux mille vingt et un, le onze janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Delphine JULIEN, première adjointe.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 janvier 2021

Présents : Mme JULIEN – M. LECOSSIER – Mme TAILLARD – Mme GOUJON – Mme MÉRAUD – M. LEFERT – M. MOREAU – M. SALOU – Mme REGNAULD - M. JOSÉ – Mme CANY - Mme BLONDEAU – Mme MÉSANGE - M. ADAM

Absent excusé : M. PIGOREAU (pouvoir à Mme MÉRAUD)

Secrétaire de séance : Mme TAILLARD

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

En l'absence de Monsieur PIGOREAU, Mme JULIEN préside la séance. Elle présente les excuses de Monsieur PIGOREAU qui présente tous ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de réunion du 14 décembre 2020 est approuvé.

2. Finances : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Madame MÉRAUD précise que, selon les principes budgétaires, la règle de base est l'annualité (année civile). Pour permettre au maire de réaliser des dépenses en investissement, il convient de l'autoriser à engager la commune avant le vote du budget primitif qui aura lieu fin mars, début avril. Le vote du budget primitif doit se faire avant le 15 avril.

Le budget primitif reprendra les résultats de l'exercice 2020 et intégrera les données reçues des services de l'Etat (montant de la dotation globale de fonctionnement et bases d'imposition...).

Le conseil décide d'inscrire, au budget communal :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service communal, en 2020, en dehors des chapitre 16 et 18 : 522 877 €

- limite du quart : 130 719 €, arrondi à 130 700 €

- affectation des crédits :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 0 €,

- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 90 000 €,

- 21118 : autres terrains : 5 000 €

- 21318 : autres bâtiments publics : 20 000 €

- 2152 : installations de voirie : 30 000 €

- 21571 : matériel roulant : 15 000 €

- 2184 : mobilier : 5 000 €

- 2188 : autres immobilisations corporelles : 15 000 €

- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 40 700 €,

- 2313 : constructions : 20 000 €

- 2315 : installation, matériel et outillage technique : 15 000 €

- 2318 : autres immobilisations corporelles : 5 700 €

3. Finances : Tour du Loir-et-Cher, subvention

L'association Tour du Loir et Cher Sport Organisation sollicite une subvention pour l'organisation du 61^{ème} tour du Loir-et-Cher, à raison de 0.12 € par habitant. L'épreuve se déroulera du 14 au 18 avril 2021 et passera sur la commune de Villiers-sur-Loir, le vendredi 16 avril entre 15 h 45 et 16 h 15.

Madame JULIEN sollicite l'accord du conseil sur l'attribution de la subvention de 140 euros.

Madame MÉSANGE précise qu'il faut soutenir le sport en Loir-et-Cher.

Le conseil à 14 voix pour et une abstention (M. LECOSSIER) décide de verser 140 € à l'association.

Par ailleurs, l'association recherche des signaleurs ; les personnes intéressées doivent se faire connaître à la mairie. L'information sur cet événement sera relayé par le prochain petit villierois.

4. Finances : admission en non-valeur

Suite à la présentation de l'état de non-valeur des créances communales d'un montant de 173 € transmis par le comptable du Trésor qui n'ont pu être recouvrées en raison d'une clôture insuffisante d'actifs, le conseil décide de les admettre en non-valeur.

5. Marchés publics : UGAP – convention électricité

Depuis le 01/01/2021, les tarifs de l'électricité ne sont plus règlementés. L'UGAP propose des dispositifs d'achats publics groupés (comme pour le gaz naturel) permettant des gains significatifs.

Le conseil décide de signer une convention avec l'UGAP pour la fourniture d'électricité, à compter du 01/01/2022.

Pour 2021, c'est ENEDIS qui assure la fourniture d'électricité pour tous les bâtiments communaux.

6. Commissions municipales : création d'une commission patrimoine

Lors de la création des diverses commissions municipales, il n'avait pas été envisagé de créer de commission patrimoine spécifique. Le conseil décide de créer une commission patrimoine et nomme Marie-Pascale TAILLARD, comme vice-présidente.

Les élus souhaitant participer à cette commission sont : Mesdames MÉSANGE, MÉRAUD et Messieurs SALOU, JOSÉ, LECOSSIER, LEFERT, MOREAU.

Pour rappel, Monsieur SALOU est vice-président de la commission affaires culturelles.

Concernant les travaux de l'église, les marges de manœuvre sont quasi-nulles dans la mesure où un maître d'œuvre a été retenu et que les travaux seront encadrés par la DRAC et l'architecte des bâtiments de France.

Il est évoqué l'ouverture de cette commission vers un comité consultatif où pourraient être associés des habitants très compétents.

Selon Madame MÉRAUD, la création de cette commission est prématurée dans la mesure où de nombreux projets sont déjà inscrits et que les finances communales ne sont pas extensibles. Pour Madame MÉSANGE, il paraît intéressant de travailler sur ce thème dans la mesure où il faut plusieurs années pour faire émerger un projet.

7. Syndicat Mixte du Pays Vendômois : modification de statuts

Le syndicat mixte du pays vendômois a adopté, par délibération, une modification des statuts.

Le conseil adopte les nouveaux statuts dans les mêmes termes.

8. Affaires diverses

Cimetière

Madame MÉRAUD informe le conseil que la commune n'a pas d'ossuaire et qu'il convient d'en prévoir un, conformément à la loi. Un devis a été demandé à l'entreprise HOUDEBERT.

Rencontre agents/élus

La date du mercredi 27 janvier 2021 à 17h est retenue pour la rencontre agents/élus. Pour respecter les règles sanitaires, la rencontre aura lieu à l'Artésienne.

Bulletin municipal

Madame TAILLARD fait part de l'état d'avancement du bulletin municipal n° 113 qui sera distribué mi-février.

Une clé USB avec l'ensemble des éléments a été remise à Monsieur MAUCHIEN pour mise en page.

Le travail a été conduit avec Monsieur SALOU. Madame GOUJON a assuré le lien avec les associations et les a relancées ce qui a permis un taux de retour d'articles assez importants malgré la morosité liée à la crise sanitaire et aux très faibles activités réalisées en 2020.

Allée de la Vallée

Monsieur MOREAU souhaite rencontrer le bureau d'études très rapidement.

Vérifications électriques

Le contrôle a été réalisé par un bureau spécialisé ; de nombreuses anomalies sont dénombrées. Monsieur LECOSSIER en fait la restitution au conseil. Il est précisé qu'un agent devait suivre une formation d'habilitation électrique qui n'a pas pu se faire en raison du COVID-19. Les agents municipaux vont intervenir sur tous les points relevant de leurs compétences. Pour les travaux plus importants, un cahier des charges va être réalisé en vue de consulter des entreprises d'électricité.

Vérifications poteaux d'incendie

Monsieur LECOSSIER informe le conseil que les poteaux d'incendie ont fait l'objet d'un contrôle devenu obligatoire. Une partie des poteaux d'incendie présente une pression insuffisante cependant la loi prévoit qu'un

poteau d'incendie couvre un rayon de 200 mètres et plusieurs poteaux d'incendie couvrent généralement un même lieu.

Informations communales

Madame MÉSANGE remercie le maire pour l'envoi du compte-rendu de municipalité ce qui permet une meilleure information des conseillers municipaux.

L'Artésienne

Madame MÉSANGE demande quand la musique pourra récupérer le transpondeur de la salle de musique de l'Artésienne. Madame JULIEN précise que les transpondeurs ne peuvent être remis sans la signature de la convention.

Signalisation routière

Madame GOUJON demande quand sera remplacé le panneau de sens interdit situé sur la rue de Villepoupin, au niveau de la patte d'oie car il est complètement effacé et qu'il y a urgence. Monsieur LECOSSIER précise qu'il est en train de finaliser l'inventaire en vue de consulter différentes entreprises.

Une commission voirie va être organisée prochainement et avant la commission générale sur le budget.

Monsieur JOSÉ, vice-président, se charge de l'organisation.

Article dans la presse

Monsieur ADAM fait part de son étonnement partagé par l'ensemble du conseil, sur l'article paru dans la presse, suite à l'interview du maire par la journaliste.

Il s'avère que ce rendez-vous s'est fait à pied levé, lors d'une rencontre inopinée ; la journaliste souhaitant avoir un maximum d'éléments pour alimenter les colonnes de la nouvelle république.

Il est décidé que, dorénavant, les articles seront rédigés en interne et transmis à la presse.

22 h 15 : levée de séance



Le Maire,

Albert FIGOREAU